



ATTENTION

- ✚ Vous devez renseigner le questionnaire de santé « QS-SPORT »... En fonction de vos réponses, un certificat médical peut être nécessaire

MERCI DE RENSEIGNER COMPLETEMENT VOTRE DOSSIER



Comité d'Établissement SAFRAN NACELLES 76

Fiche d'adhésion 2019

Section : MUSCULATION REMISE EN FORME MRF

- S'inscrire directement auprès des sections, sauf pour la section tennis (venir au CE)
- Chèque d'adhésion à l'ordre du CE SAFRAN NACELLES LE HAVRE

Ouvrant-droit (salarié Safran Nacelles Le Havre)

Matricule :
NOM Prénom :
Portable :
E-mail personnel :
Tél société :

Adhérent (ayant-droit ou autres catégories)

NOM Prénom :
Sexe : Masculin Féminin
Date de naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Portable :
Tél. domicile :
E-mail :

ADHÉRENT
Adulte
Enfant
CATEGORIES DE L'OUVRANT-DROIT
Ouvrier
Employé
Technicien
Cadre/Ingénieur
Agent de maîtrise
Salarié du CE
Retraité
AUTRES CATÉGORIES
Salarié du Groupe Safran
Intérimaire Nom de la société :
Prestataire Nom de la société :
Convention de CE à CE Nom du CE :
Extérieur

REGLEMENT DES SECTIONS

Art 1 La pratique des sports collectifs ou individuels ainsi que l'accès aux loisirs au sein des sections du Comité d'Établissement sont réservés aux ouvriers-droit et ayants-droit de l'Établissement SAFRAN NACELLES 76. Les sections sont, sous certaines conditions, ouvertes à d'autres catégories de personnes.

Art 2 Sont considérés comme Ouvriers-droit :

- Les salariés de l'Établissement sous contrat SAFRAN NACELLES 76.
- Les salariés du Comité d'Établissement SAFRAN NACELLES 76.
- Les retraités de l'Établissement SAFRAN NACELLES 76 et du Comité d'Établissement SAFRAN NACELLES 76.

Sont considérés comme Ayants-droit :

- Épouse ou époux d'un membre du personnel, des catégories a) b) ou c).
- La concubine ou le concubin d'un membre du personnel, des catégories a) b) ou c).
- Les enfants des membres du personnel vivant sous le même toit des catégories a) b) ou c). jusqu'à 18 ans.
- Les enfants du personnel de plus de 18 ans étant à la charge des parents.

Sont considérés comme « AUTRES CATÉGORIES » :

- Les prestataires et intérimaires travaillant sur le site SAFRAN NACELLES 76.
- Les adhérents bénéficiant d'un accord de convention de CE à CE.
- Les salariés du Groupe Safran travaillant sur le site.
- Les adhérents extérieurs acceptés dans les autres sections.

Art 3 Le Comité impose des tarifs minimums qui peuvent être revus à la hausse par le bureau des sections. Chaque section élabore son règlement intérieur qui sera certifié conforme et validé par la commission des sports.

Art 4 Les ententes avec les Municipalités, Associations ou autres Comités d'Entreprise sont soumises annuellement à des conditions qui sont examinées par le bureau du Comité d'Établissement SAFRAN NACELLES 76. Cela ne doit en aucun cas gêner le fonctionnement de nos sections.

Art 5 Les différents bureaux de section ont le devoir d'appliquer le présent règlement.

Art 6 Chaque section se doit de tenir une assemblée générale chaque année à laquelle participe de droit et obligatoirement un membre du Comité d'Établissement ou de la commission concernée mandaté par le Comité d'Établissement.

Cotisations au verso

Sections	Cotisations annuelles				Membres des sections à contacter			Commentaires
	Ouvrants et Ayants-droit		Salaire du Groupe Safran, intérimaires, prestataires, convention CE, extérieurs		Président	Secrétaire		
	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant				
Aviron	40 €	40 €	40 €	40 €	PASCO Yves 07.50.60.15.32	DAUBEUF Georges 06.89.98.51.77	Adhésions d'extérieurs impossibles Certificat médical obligatoire Prière de signer le règlement du club SHA	
Badminton	25 €	25 €	43 €	32 €	BAKKAR Hiba 02.32.79.46.55	PIETON Caroline 02.35.11.40.55 CURE Ludovic 02.32.79.43.75		
Basket	Loisirs : 30 € Compétition : 40 €		Loisirs : 40 € Compétition : 50 €		HESS Romain 02.35.11.40.50	BRIERE Morgan 02.35.26.94.48	Certificat médical obligatoire	
Course à pied	20 €	20 €			DELAUNAY Jérôme 51.47.46	GRANCHER Jean-Bernard 51.40.08 LEBARQ François 51.48.55	Règlement de la section téléchargeable sur le site Internet du CE	
Cyclisme VTT	20 €	20 €	40 €	30 €	LEMIEUX Sylvain 06.03.15.79.81	MARLIN Rémi	LEFEU Odile 02.35.26.94.38 VERSAEVEL Marc 02.35.11.27.20 Règlement de la section téléchargeable sur le site Internet du CE	
Équitation	20 €	20 €			SOURDON-FOYER Isabelle 02.35.55.48.49	LUCEREAU Nathalie 02.32.79.46.00	Remettre votre inscription dans la salle de fitness au professeur ou à un membre du bureau	
Fitness	Fitness : 45 € Gym douce retraités : 30 €	Fitness : 45 €	Fitness : 65 € Gym douce retraités 45 €	Fitness : 65 €	RACAPE Elsa 02.32.79.46.49 fitnesscesafrafnaccelles@yahoo.com	GONFROY Patricia 06.29.88.83.55		
Football	Seniors vétérans (frais de mutation) : 40 €	U7 U9 U11 U13 U15 : 30 €	Seniors vétérans (frais de mutation) : 75 €	U7 U9 U11 U13 U15 : 45 €	CHARDEY David 06.60.99.00.37	LE MERRER Jean-Luc 07.83.38.24.79		
Golf	20 €	20 €	40 €	30 €	DOUTEAU Julien 06.58.81.68.11	PIERLOT André 06.10.04.15.16		
Judo	35 €	30 €	50 €	45 €	VARIN Didier 06.40.33.22.39	DENIEL Patrick 06.86.18.40.36		
Karting	20 €		Ouvert aux extérieurs mais ne pourront bénéficier des tarifs CE		TEYSSIER Pierre-Louis 51.27.98	HARDEL Thomas 51.74.19	http://kartaircelle.no-ip.org	
Médiathèque	SANS ADHÉSION				MINGANT Philippe 06.86.69.63.71	LE GOFF Karine 51.41.61		
Moto	20 €		40 €		PETRIS Vincent 06.17.69.41.11	LHOTELIER Sophie 06.16.34.72.79	Marque/Type/Cylindrée de votre moto à préciser à votre inscription	
Musculation	30 €	30 €	55 €	55 €	TOUTAIN Alain 02.32.79.46.05	BREFDENT Kévin	Dossier complet à télécharger sur le site internet du CE	
Musique	20 €	20 €	40 €	40 €	EUDES Xavier 02.35.11.40.10	RENAULT Cédric 02.32.79.71.68	https://sectionmusiquesn.wixsite.com/smsn	
Pêche	20 €	20 €	40 €	30 €	FINCIAS Jean-Luc 51.74.72	DAVID Vincent 06.09.67.52.52		
Photographie	20 €	20 €	40 €	30 €	ROSCONVAL Tony 51.73.91	PERSYN Benjamin 51.46.72	clubphoto-s2ns@laposte.net	
Soft contact	20 €		35 €		MORISSE Thomas 02.32.79.71.99	DUGARDIN Charles 02.35.55.44.31	Certificat médical obligatoire	
Sports aériens	20 €	20 €			LE BASTARD Olivier 51.43.11	BAUDIN Olivier 51.44.19		
Sports nautiques	20 €	20 €	40 €	30 €	GUILLET Arnaud 02.32.79.42.62	LE BRAS Luc 02.32.79.45.28		
Tennis	20 € Avec prof : 30 €	20 € Avec prof : 30 €	40 € Avec prof : 45€	30 € Avec prof : 40€	LEWANDOWSKI Richard 06.62.28.21.33	DURAND Wilfried 02.35.26.93.30	Réserver vos cours sur https://ballejaune.com/club/HNA Identifiant : joueur loisir MDP: AIRCELLE	
Tennis de table	20 €	20 €	40 €	40 €	RENIER Philippe 06.21.81.01.65	PAIMPARAY Florent 07.64.25.15.08		
Volley	20 €	20 €	40 €	40 €	MAHIEU Jean-Claude 06.10.12.52.32	BARON Didier 51.43.23		

NOM: _____
PRENOM: _____
Date de Naissance: _____



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



CERTIFICAT MEDICAL

A _____

Le _____

Je soussigné, _____ certifie que l'état de
santé de M. _____ ne présente aucune
contre-indication à la pratique de la musculation et du cardio training.



REGLEMENT INTERIEUR



ARTICLE 1 : Les personnes pouvant s'inscrire à la SECTION MUSCULATION/REMISE EN FORME du CE SAFRAN NACELLES 76 sont :

TARIF INTERIEUR

- LES OUVRANT DROITS : Les salariés embauchés SAFRAN NACELLES 76, les salariés embauchés CE SAFRAN NACELLES 76, les retraités et les Apprentis SAFRAN NACELLES 76 et CE SAFRAN NACELLES 76
- LES AYANT DROITS : Conjoint(e), Concubin(e), et enfant à charges (de +16 ans) conjoint(e) du retraité.

TARIF EXTERIEUR

- Les enfants adultes du personnel SAFRAN NACELLES 76 et CE SAFRAN NACELLES 76, étant à la charge de leurs parents et inscrits à la section, pourront continuer à pratiquer la musculation et le cardio training bien que n'étant plus à la charge de leurs parents (Ancien-ayant droit) – Décision du bureau de la section
- Les salariés du groupe Safran Nacelles et de tout le groupe Safran en déplacement sur notre site.
- LES SALARIES INTERIMAIRES ou PRESTATAIRES : Tous les intérimaires et prestataires de service travaillant sur le site SAFRAN NACELLES 76 ou pour le CE SAFRAN NACELLES.
- CONVENTIONS DE CE A CE : Les salariés travaillant chez DEBRIS (Chaudronnerie - Saint-Laurent de Brévedent), sur présentation d'un justificatif de leurs CE [Conjoint(e), Concubin(e), et enfant à charges (de + 16 ans), AUTORISÉS].
- CONVENTION SPECIFIQUE AVEC CHEVRON ORONITE : Tout adhérent de CHEVRON ORONITE devra s'inscrire directement au CE CHEVRON ORONITE et fournir les justificatifs d'inscription aux responsables de la section Musculation/Remise en Forme afin de pouvoir s'entraîner dans notre salle.
Cette convention est UNIQUEMENT réservée aux ouvrant-droits.

Ces conventions sont révisables annuellement et peuvent être interrompues à tout moment en cas de litiges

- EXTERIEURS : Quelques extérieurs sont autorisés à s'entraîner dans notre salle. Ils sont adhérents depuis de nombreuses années et ont bénéficiés d'un concours de circonstance pour s'inscrire. Nous garderons ces personnes tant qu'elles le désirent, mais aujourd'hui, nous n'acceptons plus de nouveaux extérieurs.

Toute personne ne correspondant pas à ces critères, ne peut adhérer à la SECTION MUSCULATION/REMISE EN FORME DU CE SAFRAN NACELLES 76

ARTICLE 2 : tout adhérent devra IMPERATIVEMENT :

- S'acquitter de la cotisation (définie lors de l'assemblée générale)
- Fournir un certificat médical pour la pratique de la musculation et/ou du cardio-training.
- Lire, Comprendre et Signer le présent règlement
- Fournir une photocopie du badge entreprise pour les ouvriers-droits, les intérimaires et les prestataires. Pour tous les autres, la photocopie de la carte d'identité ou une photo d'identité.

ARTICLE 3 : L'âge minimum pour pratiquer la musculation est de 16 ans. Il faut répondre aux critères de l'article 1 du présent règlement, fournir les éléments mentionnés à l'article 2, ajouter au dossier une autorisation parentale et avoir l'accord du bureau.

RAPPEL : L'entraînement en salle est strictement interdit aux enfants de moins de 16 ans.

ARTICLE 4 : Respecter IMPERATIVEMENT les horaires de permanence affichés, et pratiquer la musculation et/ou le cardio-training en présence d'un responsable.

POUR DES RAISONS DE SECURITE, IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'ENFERMER UN ou DES ADHERENTS DANS LA SALLE DE MUSCULATION.

ARTICLE 5 : A chaque entraînement, Tout adhérent prendra sa carte d'adhérent située dans le présentoir et la déposera sur ce même support à l'aide des aimants prévus à cet effet. A son départ il remettra sa carte à sa place.

ARTICLE 6 : Afin de respecter tous les adhérents et d'éviter que le désordre ne s'installe, vous êtes priés :

- De ranger le matériel que vous utilisez.
- De jeter vos déchets à la poubelle.
- De veiller à ce que l'espace détente (café, thé, lecture) reste toujours propre
- De vous essuyer dans la douche et de passer un coup de raclette après votre passage

ARTICLE 7 : Par mesure d'hygiène et pour préserver notre matériel, vous devez :

- Déposer une serviette personnelle sur chaque appareil pendant l'entraînement.
- Nettoyer les machines cardio training après utilisation avec le produit prévu à cet effet
- Avoir obligatoirement des chaussures de sport propres dans la salle de musculation

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE MARCHER PIEDS NUS DANS LA SALLE

ARTICLE 8 : Si vous utilisez un appareil cardio training pendant un temps assez long, soyez conciliant et si nécessaire, changez de machine afin de ne pas pénaliser les adhérents qui attendent.

ARTICLE 9 : Vous devez signaler à votre responsable de permanence toutes anomalies ou tout dysfonctionnement que vous constatez sur les machines - **NOUVELLE PROCEDURE EN COURS**

ARTICLE 10 : Les responsables de permanences sont des personnes bénévoles qui vous permettent de vous entraîner dans les règles imposées par le CE et le bureau de la section musculation.

Vous devez consulter l'agenda Google (voir lien à la salle et dans votre messagerie) afin de connaître le planning proposé.

En cas d'absence de dernière minute, vous serez informé par sms - **NOUVELLE PROCEDURE EN COURS**

Les supports papiers sont destinés à disparaître.

Il se peut qu'une permanence ne soit pas tenue ou que le responsable ait du retard. Quelque en soit la raison. RESPECT ET TOLERANCE

ARTICLE 11 : Tout adhérent ne respectant pas le présent règlement, sera exclu de la section.

NOM	
PRENOM	
SIGNATURE	



AUTORISATION PARENTALE

A _____

Le _____

Je soussigné, _____, responsable légal de
_____, autorise mon enfant à pratiquer de la musculation
et du cardio training.

Signature



FOURNIR LA PHOTOCOPIE DE VOTRE
BADGE POUR LES SALARIES :

- SAFRAN NACELLE 76
- CE SAFRAN NACELLE 76
- INTERIMAIRES – PRESTATAIRES
- GROUPE SAFRAN

POUR TOUS LES AUTRES ADHERENTS,
FOURNIR UNE PHOTO D'IDENTITE OU
LA PHOTOCOPIE DE VOTRE CARTE
D'IDENTITE

